

IMPASSE	Voie à une seule entrée
PASSAGE	Galerie couverte et réservée aux piétons, qui sert au dégagement des rues voisines
PLACE	Espace découvert auquel aboutissent plusieurs rues
ROUTE	Voie carrossable, aménagée pour aller d'un lieu à un autre
RUE	Voie de circulation aménagée dans une ville, entre les habitations et les propriétés closes
RUELLE	Petite rue étroite
SQUARE	Jardin public

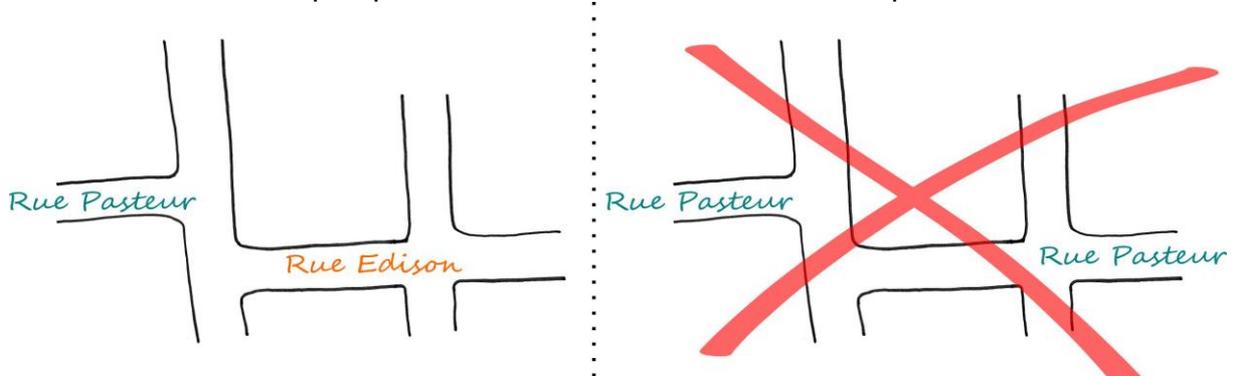
Je nomme ma voie, le mot directeur

Un ensemble de préconisations, de conventions sont à respecter :

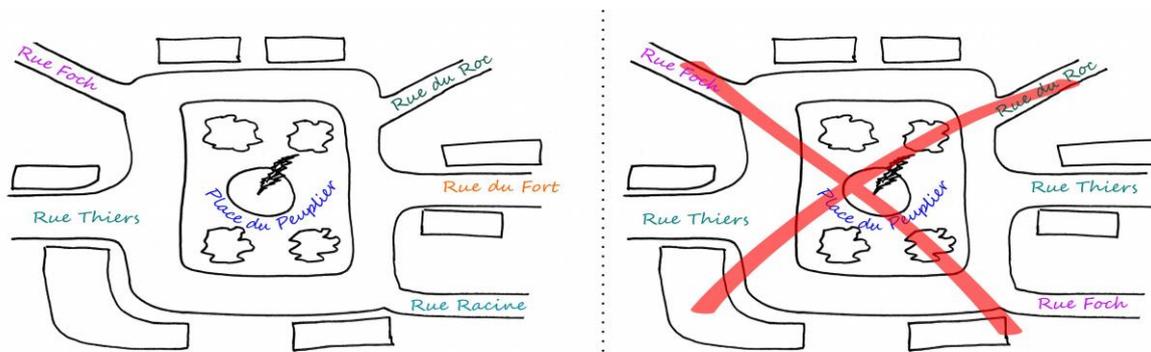
- **Éviter les homonymies ou les noms à phonétique identique**
Si il existe une RUE DU TARN ne pas créer une AVENUE DU TARN
- **Ne pas modifier le libellé d'une voie**
Les anciennes appellations restent utilisées de longues années par les habitants ce qui est source de confusion.
- **Éviter les libellés trop longs, moins de 38 caractères.**
- **Les noms de voies ne doivent pas être de nature à porter atteinte à l'ordre public.**

Un ensemble de bonnes pratiques

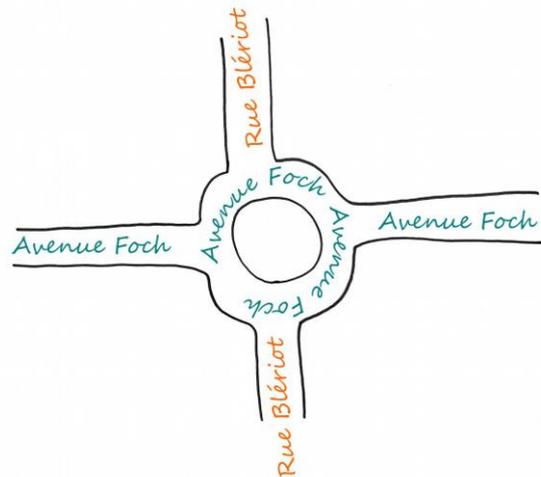
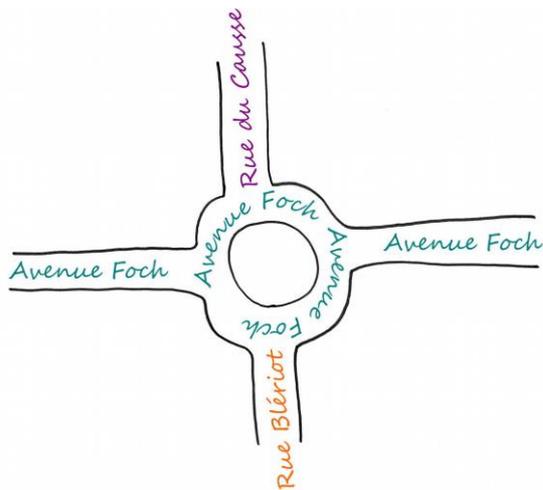
Les voies ne doivent pas présenter de discontinuité dans leur parcours :



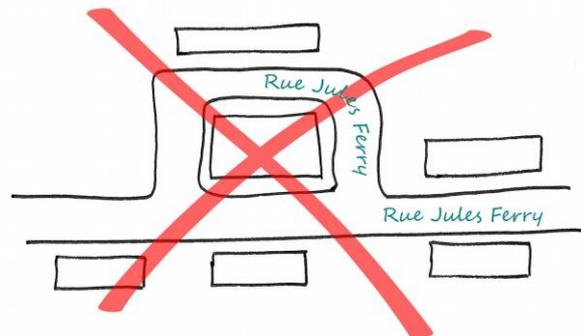
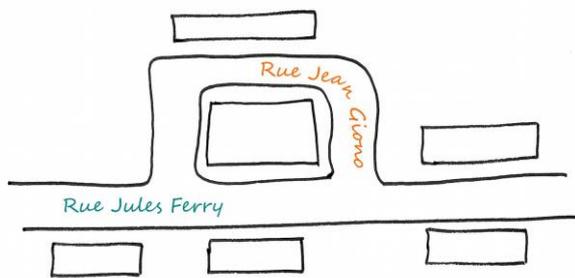
Les voies ne doivent pas présenter de discontinuité nommée



Les voies avec giratoire



Les voies avec double raccordement



Les lieux dits

Les lieux dits sont souvent un élément indispensable de l'adresse.

Dans les communes rurales le lieu-dit est une information identifiant une zone donnée, souvent en l'absence de voies nommées.

Pourquoi nommer les voies d'accès aux lieux dits ?

- Le nom de la voie est utilisable pour d'autres usages (voirie, réseau,...).
- L'accès des secours peut être simplifié.
- La numérotation des habitations situées avant le lieu-dit lui-même est plus aisée.

Dans le lieu-dit, le cas échéant, les voies secondaires seront aussi nommées.

